Entreprise Individuelle Hélène Mazières
5 rue du Port Paradis
17430 Moragne
Tel 06.63.87.43.04
info@grainesdepapillons.fr

LIVRET D'ACCUEIL STAGIAIRE

L'empathie donne des ailes !

L'organisme « Graines de Papillons » est heureux de vous accueillir dans le cadre de votre projet de formation.

Doc. : Livret, version du 09/11/2026 (V7)

Ce Livret d'accueil est annexé à la Convocation de formation des stagiaires.

Bienvenue !

Graines de Papillons est un organisme spécialisé dans la formation courte auprès des structures Petite Enfance dans les domaines des règlements des conflits, de la communication et de la qualité des relations humaines.

Vous venez de vous inscrire à une session
de formation proposée par notre organisme
et nous vous en remercions !

Vous trouverez dans ce livret les informations utiles au bon déroulement de votre formation.

Dans une volonté de qualité, nous mettons tout en œuvre pour que la formation corresponde à vos attentes et restons vigilants à votre confort durant cette période.

N'hésitez pas à nous contacter
pour tout complément d'information !

Qui sommes-nous ?

Depuis 2011, nous proposons des ateliers, conférences et formations afin d'améliorer chaque jour la communication et la qualité des relations humaines au sein des équipes.

En 2014, nous avons obtenu un numéro de prestataire auprès de la DIRECCTE de Poitou-Charentes. Ainsi est né « Graines de papillons », organisme de formation reconnu auprès des organisations et Structure Petite Enfance.

Notre organisme a validé l'obtention du référencement Datadock en 2017, et certifié **Qualiopi** en janvier 2022 pour les actions de formation, certification renouvelée pour le cycle 2025 à 2028.

Pour le bon déroulé de votre formation,
ce Livret d'accueil a été créé afin de vous transmettre
toutes les informations pratiques ainsi que les conditions de déroulement pédagogique et administratif.
Il vous permet de trouver facilement les solutions logistiques et techniques qui ont été mises en place afin que ce moment privilégié de formation se déroule dans les meilleures conditions.

Très bonne formation à vous,

Bien chaleureusement,

Hélène Mazières

L'engagement qualité
de notre offre de formation

VOTRE FORMATION :

Dans la convocation qui vous a été transmise conjointement à ce livret, vous trouverez le programme détaillé qui mentionne le titre de la formation, sa durée, le lieu, les dates et horaires de la prestation, le nom de la formatrice, ainsi que les compétences visées, les prérequis et les modalités d'évaluation.

VOTRE FORMATRICE :



Savoir-faire et savoir-être. Depuis 2011, Hélène Mazières est formatrice et conférencière en communication empathique. Elle a validé une Maitrise de psychologie (Faculté de Nantes) et a un Diplôme Universitaire de Médiation et Règlement des conflits (La Rochelle). Elle est formée aux intelligences émotionnelles et relationnelles (EIREM-Filliozat).

De manière dynamique, et afin d'apporter une expertise dans l'accompagnement et la communication, Mme Mazières entretient et développe ses compétences tout au long de son activité, par des formations, des lectures et des échanges entre professionnels, en communication (psychologie, approche systémique, analyse transactionnelle, médiation, règlement des conflits, PNL…), en pédagogie et en prévention des violences sexistes et sexuelles.

Elle est portée par des valeurs éthiques et déontologiques humanistes, permettant aux stagiaires d'évoluer à leur rythme dans un cadre chaleureux et bienveillant.

NOS ENGAGEMENTS QUALITÉ

Graines de Papillons veille activement à :

- Adapter les formations, le suivi pédagogique et les évaluations selon le public
- Identifier clairement les objectifs des formations souhaitées
- Mettre en adéquation les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement selon les besoins de la formation
- Garantir la qualification et une dynamique de formation continue de l'intervenante
- Assurer les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus
- Prendre en compte les appréciations rendues par les stagiaires

Méthodes et Moyens pédagogiques

Chaque formation est construite et animée selon les besoins exprimés par le commanditaire et les participants, en garantissant les objectifs définis préalablement et les compétences visées

La pédagogie de chacune des formations s'appuie sur :

- Des interventions plénières
- Des exercices de mise en situation, des jeux avec une pédagogie ludique, participative et positive
- Le partage dans la bienveillance et le respect de chacun
- Des apports théoriques, réflexions personnelles, échanges en petits et grands groupes

Les supports pédagogiques sont donnés en main propre (version papier) au fur et à mesure du déroulé de la formation suivie.

Vous êtes invités à amener votre crayon et support de notes.

Un accompagnement post-formation est proposé à chaque stagiaire (échange téléphonique ou par mail) pendant les 6 mois suivant la formation.

Modalités administratives

INSCRIPTION :

Votre inscription est validée lorsque la convention de formation continue (ou le contrat de formation, si vous financez vous-même votre formation) a été signée, puis contresignée et validée par l'organisme de formation.

PRÉSENCE ET ASSIDUITÉ

Une fiche de présence est à émarger à chacune des séances, par demi-journée. Les horaires de chaque formation sont indiqués dans la convention et la convocation transmises par la formatrice. Nous vous invitons, en cas de retard, d'absence ou d'imprévu, à contacter au plus vite la formatrice afin de la tenir informée. En cas de réalisation partielle : seules les prestations effectivement dispensées sont dues au titre de la formation professionnelle (au prorata temporis du nombre de séances réalisées).

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS :

A la fin de la formation, les stagiaires ont à remplir un **questionnaire d'évaluation** permettant de mesurer et de valider les acquis (connaissances acquises, en cours d'acquisition, ou non-acquises). A l'issue de la formation, l'action de formation est sanctionnée par la délivrance à chaque stagiaire, d'un **Certificat de réalisation** de l'action de formation. Celui-ci mentionne les objectifs, la nature, la durée et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Un **questionnaire de satisfaction « à chaud »** sera également remis à chaque stagiaire, afin d'évaluer l'action de la formatrice et permettre d'enrichir et améliorer les formations suivantes. Un **questionnaire de satisfaction dit « à froid »** sera également envoyé à chaque stagiaire, ainsi qu'à la personne responsable de la structure, 2 à 3 mois après la fin de l'action de formation.

RÉCLAMATIONS

Si vous n'êtes pas satisfait(e) de la formation ou de son organisation, vous pouvez adresser une réclamation à Hélène Mazières, de préférence par écrit : courriel à helene.mazieres@grainesdepapillons.fr, ou courrier au 5 rue du Port Paradis, 17430 Moragne. Vous recevrez un accusé de réception par courriel avec le délai de réponse prévu, puis une réponse.

Organisation pratique

INFORMATIONS LOGISTIQUES STAGIAIRES :

Votre formation sera réalisée au lieu et horaires indiqués dans votre convocation.

Pour la formation en intra (dans vos locaux), vous pourrez vous rapprocher de votre responsable qui aura reçu toutes les informations en amont de la formation.

Pour la formation inter-structures, vous recevrez une semaine avant la formation, une convocation rappelant la salle et les modalités d'accès, parking, ainsi que les horaires et les conditions de restauration.

VÉRIFIEZ BIEN LES HORAIRES EXACTS VOUS CONCERNANT SUR VOTRE CONVENTION ET CONVOCATION

Les stagiaires sont chaleureusement invités à arriver **15 minutes avant le début de la formation** afin de prendre contact avec la formatrice et le confort de la salle. **Cela permettra de commencer à l'heure votre formation**. Si la salle l'autorise, et si les conditions sanitaires sont optimales, un café d'accueil vous sera proposé.

CONFORT :

N'hésitez pas à venir en tenue décontractée et confortable. **Pour votre confort, vous pouvez amener votre coussin.** Dans une démarche éco-responsable, n'hésitez pas à venir avec votre propre mug. En inter-structures, tisanes et eaux chaudes seront à votre disposition.

RESTAURATION :

Le repas n'est pas compris dans la formation.
Pour la formation inter-structures située au coworking de Rochefort, un micro-onde peut être à votre disposition. Etant en plein centre-ville, vous disposez de plusieurs boulangeries ou traiteurs à proximité du coworking de Rochefort (exemple : « mie-câline » à 200 mètres de la salle, ou d'un carrefour city à 600 mètres etc)

HÉBERGEMENT :

L'hébergement n'est pas compris dans la formation.

Accueil des stagiaires en situation de handicap

Vous pensez avoir besoin de bénéficier d'aménagements dans la journée de formation (besoin de temps de pause régulier par exemple) ou lors des modalités d'évaluation écrites des connaissances, nous vous invitons à nous contacter.

Une situation de handicap peut être par exemple :

- des troubles du langage/parole (dyslexie, dysorthographie, bégaiement …)
- des troubles moteurs (tremblements, dyspraxie, dysgraphie …)
- des troubles psychiques (agoraphobie, dépression, …)
- des troubles du spectre autistique
- des troubles cognitifs (défaillance de la mémoire, troubles dysexécutifs (planification, organisation, inhibition…), troubles de l'attention (avec ou sans hyperactivité), troubles de la concentration…)
- des troubles visuels (malvoyance légère ou moyenne, hypersensibilité à la lumière…)
- des troubles auditifs (surdité légère à profonde, acouphène…)
- ou une maladie chronique invalidante (diabète, cancer, épilepsie,…)

En termes d'accessibilité pédagogique**, si vous pensez avoir besoin de bénéficier d'aménagements dans la journée de formation ou lors des modalités d'évaluation des connaissances, nous vous invitons à nous contacter rapidement,** par mail ou par téléphone : helene.mazieres@grainesdepapillons.fr ou 06.63.87.43.04 .

Nous pourrons alors pleinement prendre en compte vos besoins et contraintes et vérifier ensemble si les modalités de la prestation peuvent être adaptées à vos besoins (rythme, durée, méthodes, supports pédagogiques …)

Exemples d'adaptations possibles :

- Pour des personnes rencontrant une situation de dyslexie, impression des documents (supports d'exercices, cahier de travail, résumé/synthèse) dans la police de caractères choisie par la personne (Arial, Verdana ou Open Dyslexic)

- Pour des personnes confrontées à des problèmes de déficience visuelle, impression des documents (supports d'exercices, cahier de travail, résumé/synthèse) en police de caractères plus grandes et à fort contraste

- Pour des personnes rencontrant des difficultés d'expression écrite, possibilité de réaliser le test d'évaluation des compétences **à l'oral** avec l'animatrice, et/ou de bénéficier d'un temps supplémentaire

Dans le cas où des adaptations s'avéreraient impossibles à mettre en œuvre, nous prévoyons de proposer une orientation vers des organismes appropriés.

Lorsque la formation n'a pas lieu dans les locaux du Client, et également pour les formations dites « en inter », le Prestataire s'engage à réaliser la formation dans des locaux systématiquement adaptés aux Personnes à Mobilité Réduite (salle de formation, accès, et sanitaires).

Pour toute question concernant une situation de handicap, quelle qu'elle soit, et pour évaluer et anticiper les aménagements nécessaires à votre participation, merci de prendre contact avec Hélène Mazières par téléphone au 06 63 87 43 04, ou par mail helene.mazieres@grainesdepapillons.fr.

Le respect de chacun

Chaque personne présente en formation a droit au respect. Les violences, le harcèlement moral ou sexuel, les agissements sexistes et les propos ou comportements discriminatoires sont interdits.

Si vous êtes victime ou témoin d'une telle situation, vous pouvez en parler à la référente, Hélène Mazières, au 06 63 87 43 04, par courriel à helene.mazieres@grainesdepapillons.fr, ou en privé pendant la formation. Vous serez écouté(e) sans jugement et vous recevrez une réponse sous 48 heures. Les échanges restent confidentiels.

Vous pouvez aussi appeler le 3919 (Violences Femmes Info, gratuit et anonyme) ou le 39 28 (Défenseur des droits). En cas d'urgence, appelez le 17 ou envoyez un SMS au 114.

La procédure complète figure à l'article 6 du règlement intérieur (annexe 1).

Lieux des formations

POUR LES FORMATIONS EN INTRA

La formation se déroule généralement au sein même de votre structure, l'adresse exacte est **indiquée dans votre convocation**.

POUR LES FORMATIONS INTER-STRUCTURES

Des salles adaptées ont été louées selon le lieu et les besoins. **L'adresse exacte est indiquée dans votre convocation**. **Une semaine environ avant la formation, vous recevrez une convocation rappelant l'adresse** exacte avec un plan, les modalités d'accès (salle, parking…) ainsi que les horaires.

Annexe 1

Règlement intérieur _ Formation Professionnelle

Entreprise Individuelle Hélène MAZIERES

Préambule

Au-delà d'un ensemble des prescriptions légales et règlementaires, la connaissance et le respect du règlement intérieur témoignent, pour chaque stagiaire, d'une volonté de partager et faire respecter un certain nombre de comportements au cours de la formation, qui traduit la participation de femmes et d'hommes à un groupe de travail où le bon déroulement de la formation se conjugue avec le respect des personnes et des biens.

Article 1 : Objet

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie. Il est remis à chaque stagiaire avec le livret d'accueil, avant la formation.

Article 2 : Discipline

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme
- De se présenter aux formations en état d'ébriété ou sous l'emprise de drogues ou stupéfiants
- De fumer dans les lieux fermés et couverts
- D'utiliser leurs téléphones portables durant les sessions (sauf cas de force majeure)

Article 3 : Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance : Avertissement écrit - Exclusion de la formation

Article 4 : Entretien préalable à une sanction et procédure

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre son comportement. Lorsque l'organisme de formation envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par la personne de son choix. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'organisme de formation, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et, éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme de lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge. L'organisme de formation informe concomitamment l'employeur et, le cas échéant, le financeur de la formation, de la sanction prise.

Article 5 : Hygiène et sécurité

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Lorsque la formation a lieu sur le site de l'entreprise, les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles de l'entreprise.

Article 6 : Prévention des violences, du harcèlement et des discriminations

Chaque personne présente en formation a droit au respect. Les violences, le harcèlement moral ou sexuel, les agissements sexistes et les propos ou comportements discriminatoires sont interdits. Cela vaut pendant les séances, les pauses et les échanges liés à la formation, y compris par message ou sur les réseaux sociaux.

La référente chargée de recevoir et de traiter les signalements est Hélène Mazières. Vous pouvez la joindre au 06 63 87 43 04, par courriel à helene.mazieres@grainesdepapillons.fr, ou lui parler en privé pendant la formation.

Toute personne victime ou témoin d'une situation peut la signaler, à l'oral ou par écrit. Elle est écoutée sans jugement et reçoit une réponse sous 48 heures. Les échanges restent confidentiels. Les informations ne sont partagées qu'avec son accord, sauf en cas de danger grave ou d'obligation légale.

La référente prend les mesures utiles pour protéger la personne et faire cesser la situation. Elle peut engager la procédure prévue aux articles 3 et 4. Si la formation a lieu dans l'établissement du client, elle peut prévenir la direction de cet établissement, avec l'accord de la personne concernée.

Chaque signalement et les suites données sont notés dans un registre confidentiel, tenu par la référente.

Une personne qui signale une situation de bonne foi ne peut pas être sanctionnée pour ce signalement.

Il est aussi possible d'appeler le 3919 (Violences Femmes Info, gratuit et anonyme) ou le 39 28 (Défenseur des droits, pour les discriminations). En cas d'urgence, appelez le 17 ou envoyez un SMS au 114.